



***CAS PILOTE : ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE EN  
FAVEUR DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LE  
SEGMENT CAMEROUNAIS DE L'ESPACE TRIDOM***

*Par Jean Hugues NLOM, Ph.D  
Consultant*

*Draft Version*

*April 2011*

## 1. Contexte

L'accord de collaboration intergouvernemental COMIFAC — TRIDOM signé en 2005, définit le TRIDOM comme un complexe frontalier de régions protégées reliées par une interzone sur les territoires du Cameroun, de la république du Congo et du Gabon. L'accord précise que le périmètre du TRIDOM englobe les aires protégées ainsi que les espaces libres sans statut particulier de protection entre celles-ci, afin de créer un ensemble homogène et cohérent<sup>1</sup>. Le tout donne un paysage de 191.541 Km<sup>2</sup> comprenant les concessions forestières périphériques aux aires protégées.

La section camerounaise de TRIDOM est assise dans la zone du Sud-est, entre les régions de l'Est (Boumba et Ngoko et du Haut-Nyong) et du Sud (Département du Dja et Lobo). C'est un des paysages à très haute importance pour la conservation de la biodiversité au Cameroun. Les données disponibles indiquent que le paysage de TRIDOM compte à lui seul 831 espèces floristiques. La faune du Bassin du Congo est riche de 297 espèces de Mammifères, 850 espèces d'oiseaux, 542 de poissons et 183 de reptiles. L'espace TRIDOM est rapporté pour être riche en grands mammifères (191 espèces), notamment l'éléphant *Loxodonta africana*, le gorille de l'ouest *Gorilla gorilla*, le chimpanzé *Pan troglodytes*, le buffle *Syncerus caffer*, l'hylochère *Hylochoerus meinertzhageni*, le potamochère *Potamochoerus porcus*, le bongo *Tragelaphus euryceros*, l'oryctérope *Orycteropus afer*, le pangolin géant *Manis gigantea* et l'hyène tachetée *Crocuta crocuta*. Plus 520 espèces d'oiseau y sont rencontrées. Face à la diversité des formes d'utilisation de l'espace au sein de ce paysage (exploitation forestière et développement de l'industrie de bois, chasse sportive, agriculture, urbanisation, ...), l'exploitation minière<sup>2</sup> (pointe à l'horizon et représente une importante source de dégradation à la fois par les dégâts directs qui sont susceptibles de survenir sur le couvert forestier, mais aussi par l'afflux des populations des travailleurs du secteur minier, avec ce que cela peut représenter en termes de besoins de ressources. Pour essayer de juguler ces menaces, des aires protégées ont été créées à l'effet de conserver cette biodiversité si riche.

On a aujourd'hui dans l'espace TRIDOM cinq aires protégées à savoir les parcs nationaux de Boumba-Bek et Nki ; la réserve de biosphère du Dja et le sanctuaire à gorille de MENGAME auquel on rattache le parc national de Kom. Les trois derniers possèdent des plans d'aménagement déjà validés contrairement aux deux premiers parcs nationaux<sup>3</sup>. On y ajoute les zones de chasse et zones communautaires de chasse, ainsi qu'une zone centrale complètement protégée<sup>4</sup>. Cependant, le financement actuel desdites aires protégées, essentiellement basé sur le budget public et les fonds reçus de la coopération internationale, se révèlent être insuffisants pour couvrir l'ensemble des coûts nécessaires à leur fonctionnement efficient. Et pourtant, la grandeur de la valeur économique de ce paysage, comme celle de l'ensemble de la forêt camerounaise n'est plus à démontrer. A titre d'illustration, la valeur économique totale d'une forêt tropicale dans la région de l'Est du Cameroun a été évaluée à 1.561\$ US/ha<sup>5</sup>. Cela comprend le bois (exploitation forestière), les produits forestiers non ligneux (PFNL) et la séquestration du carbone. Une valeur de 1.175\$ US/ha a été attribuée à la conservation de la forêt tropicale au Cameroun<sup>6</sup>, où seule la récolte de produits forestiers non ligneux et des produits pharmaceutiques est autorisée ; cette valeur tient également compte de la séquestration du carbone. Face à ce constat, le problème est donc celui de trouver un mécanisme de financement soutenable à la faveur de la conservation dans l'espace TRIDOM. Pour ce

---

<sup>1</sup> State of the Forest of Congo basin (SOF), (2008)

<sup>2</sup> L'exploitation du COBALT avec GEOVIC à LOMIE et du minerai de fer avec CAM-IRON à MBALAM

<sup>3</sup> <http://cameroun-foret.com/fr/foret/parcs-nationaux>

<sup>4</sup> La proposition de zonage est actuellement en cours d'évaluation par le gouvernement camerounais (SOF, 2008).

<sup>5</sup> Lescuyer G. 2000. Evaluation économique et gestion viable de la forêt tropicale : réflexion sur un mode de coordination des usages d'une forêt de l'Est CAMEROUN. Thèse de Doctorat, Ecole de Hautes Etudes en sciences Sociales (EHES),

<sup>6</sup> Ngo Nonga F. 2002. Gestion soutenable de la forêt tropicale et développement intégrée au Cameroun. Thèse de Doctorat d'Etat en sciences économiques, Université de Yaoundé II-Soa.

faire, à la suite de cette introduction (1), il sera question d'étudier les mécanismes actuels de financement de la conservation (2), puis d'analyser les mécanismes novateurs susceptibles de combler le gap de financements (3) et enfin de conclure (4).

## **2. Financement actuel de la conservation dans l'espace TRIDOM**

Le Cameroun, comme la plupart des pays de la sous-région se heurte à l'épineux problème de la gestion efficace de ses aires protégées à la lumière du financement public insuffisant alloué à cet effet. Pour tenter de résoudre ce problème, de nombreux partenariats avec des ONG et des donateurs, sans le soutien desquels de nombreuses aires protégées ne seraient pas fonctionnelles aujourd'hui, ont été lancés. L'espace TRIDOM n'échappe pas à cette réalité. Après avoir analysé la question du financement de la conservation au Cameroun en général (1), nous étudierons de plus près cette question dans le cas spécifiques des aires protégées de l'espace TRIDOM (2).

### **2.1. Financement de la conservation au Cameroun**

La gestion efficace des aires protégées exige que soient pris en compte les charges nécessaires au fonctionnement et à la survie dans du parc national ou de la réserve. On regroupe dans cette catégorie les charges relatives à la surveillance et le monitoring, au personnel et à l'investissement. On pourrait y ajouter les charges nécessaires au fonctionnement des institutions chargées de coordonner les activités du réseau d'AP dans un pays et pourtant les financements restent limités. Après avoir discuté des coûts de la conservation au Cameroun et dans le bassin du Congo (a), l'analyse s'appesantira sur les sources actuelles de financement de la conservation (b).

#### **a. Coûts de la conservation**

Au Cameroun, les besoins financiers pour les dépenses ordinaires et de fonctionnement se chiffrent à 16,434 millions de \$US/an au niveau des aires protégées<sup>7</sup> proprement dites. Lorsqu'on y ajoute le fonctionnement des institutions en amont pour renforcer le système d'aires protégées, ces besoins augmentent de 6,49 millions \$US/an, alors que les coûts d'investissement oscillent entre 78,66 (scénario modéré) et 125,06 (scénario idéal) millions de \$US/an. Ce qui fait un coût total variant entre 101,58 et 147,99 millions de \$US/an pour gérer le système d'aires protégées du Cameroun d'une superficie totale de 90734,63 Km<sup>2</sup> dont 54.654,66 Km<sup>2</sup> sont constituées de zones d'intérêt cynégétiques et zones d'intérêt cynégétiques à gestion communautaire<sup>8</sup>. Ramené à l'unité, le coût de conservation oscille entre 28,15 et 41,01 \$US/ha/an, soit aussi entre 2815,41 et 4101,72 \$US/Km<sup>2</sup>/an. Ces résultats sont quelque peu différents de ceux d'une étude conduite en 2001 pour lesquels, les dépenses de fonctionnement nécessaires à la gestion efficace des aires protégées exige des fonds de l'ordre de 1,129 à 4,866 millions de \$US/an, soit 58 à 212 \$US/Km<sup>2</sup>/an<sup>9</sup>. Ceci probablement à cause de l'intérêt grandissant qu'ont connus les forêts d'Afrique centrale au cours des dix dernières années.

Au début de la décennie lorsque le total des fonds disponibles pour les aires protégées de la région était estimé à 10 millions de \$US, les dépenses ordinaires estimées pour maintenir efficacement les ressources biologiques dans le réseau d'aires protégées dépassaient 32 millions de dollars par an<sup>10</sup>. A cette époque-là, 37 millions de dollars US supplémentaires étaient estimés pour le renforcement institutionnel et près de 200 millions de dollars US pour couvrir les coûts de démarrage<sup>11</sup>. Dix ans plus tard, les réseaux d'AP ont

---

<sup>7</sup> Le système d'aires protégées camerounais comprend 17 parcs nationaux, 6 réserves de faune, 4 sanctuaires, 3 jardins zoologiques et des ZIC et ZICGC

<sup>8</sup> Galindo, J. 2010. Activity #1: National Sustainable PA Financing Baseline Assessments Deliverable 1: Draft report items 1.1 – 1.5. GEF Congo Basin PA Financing Project, Yaoundé.

<sup>9</sup> Blom, A. 2001. An estimate of the recurrent costs of biodiversity conservation through a system of protected areas in the Guinean-Congolian Forest Region. WWF, Washington DC.

<sup>10</sup> En utilisant une formule des coûts de gestion mise au point par Africa Resources Trust, 1998.

<sup>11</sup> Wilkie, D.S., Carpenter, J.F. & Quanfa Zhang, (2004). The under-financing of protected areas in the Congo Basin: so many parks and so little willingness-to-pay.

déclaré un financement total disponible qui dépasse 50 millions de dollars, mais l'aire de conservation a presque triplé durant la même période, passant de 23 millions à 60 millions d'hectares. Les dépenses de fonctionnement et ordinaires liées aux sites représentent une dépense approximative annuelle de 94 millions de \$US, presque deux fois plus que les dépenses courantes. Les besoins financiers des institutions devant coordonner le fonctionnement des AP en amont nécessite 37 millions de \$US/an alors que les investissements de capitaux oscillent entre 527 et 838 millions de \$US/an.

#### **b. Financement actuel de la conservation**

Au Cameroun, comme dans l'ensemble des pays du bassin du Congo, le financement des aires protégées est assuré essentiellement par les fonds publics, les fonds de la coopération internationale et parfois les recettes propres générées par les aires protégées.

En 2009, les financements disponibles pour l'ensemble des AP du Cameroun ont atteint 10,86 millions de \$US. Ces fonds proviennent des fonds publics (3 millions de \$US), de la coopération internationale (7 millions de \$US) et des recettes générées par les aires protégées (0,86 millions de \$US)<sup>12</sup>. La coopération internationale représente la source la plus importante avec 64% des contributions. Ce montant bien qu'apparemment important reste faible par rapport à l'aide publique au développement dont a bénéficié le Cameroun en 2009 : 492 millions de \$US. La coopération internationale en elle-même accorde très peu de financements au Cameroun : 1,4% de l'aide publique au développement<sup>13</sup>. Les aires protégées du bassin du Congo reçoivent actuellement 1,1% de l'APD totale dont bénéficient ces pays. Les fonds en provenance des caisses de l'Etat et à destination des AP sont relativement faibles (27,62% des contributions). A titre d'exemple, pour le même exercice budgétaire 2009, ces fonds représentent 0,04% du budget de l'Etat. La génération des recettes propres par les AP reste encore très limitée, soit 7,9%.

Au Cameroun, les dépenses réelles par hectare se chiffrent à 1,2 \$US/ha/an. Bien qu'inférieures aux dépenses réelles dans l'ensemble des pays du bassin du Congo (0,84 \$US/ha/an), elles restent situées en deçà du niveau des dépenses des pays de l'Amazonie qui s'élève à 1,55 \$US/ha/an<sup>14</sup>. Etant donné que les AP font de la concurrence à d'autres priorités de développement apparemment plus urgentes, il pourrait être difficile de s'attendre à une augmentation substantielle de ces niveaux. Ces montants comme on le voit, sont quasiment insignifiants par rapport aux besoins de financement qui s'élèvent à 28,15 – 41,01 \$US/ha/an. Dans l'ensemble des pays du bassin du Congo, Près de 100% des recettes actuelles des AP sont liés au tourisme, ce qui suggère la nécessité urgente de diversifier les sources de revenus en mettant au point d'autres types de mécanismes et de redevances non liées au tourisme. D'autre part, il est également nécessaire d'envisager l'augmentation du nombre de mécanismes associés au tourisme afin de collecter des fonds et d'améliorer le degré de retenue de ces fonds dans les budgets des AP.

### **2.2. Cas spécifique de TRIDOM**

La conservation de la biodiversité dans l'espace TRIDOM se matérialise par le nombre de parcs nationaux et de réserve existant. L'estimation des coûts de la conservation et l'identification des financements existants se fera sur la base de l'exploitation des documents disponibles pour chaque aire protégée. L'analyse s'est limitée cependant à la réserve de biodiversité du Dja (RBD) et au parc national de NKI qui dont on a pu consulter le plan d'aménagement et une fiche PAMETT respectivement. Aucun document n'a pu être consulté pour ce qui est du parc national de Boumba – Bek et le complexe parc national de KOM – sanctuaire à gorilles de MENGAME. Dans le cas de ce dernier, un plan d'aménagement existe, mais l'estimation du coût de mise en œuvre dudit plan n'a pas été finalisée.

#### **a. Réserve de biodiversité du Dja**

---

<sup>12</sup> Galindo, J. (2010). *Op. Cit.*

<sup>13</sup> <http://www.oecd.org/dataoecd/40/27/42139250.pdf>

<sup>14</sup> Galindo, J. (2010). *Op. Cit.*

La mise en œuvre du plan d'aménagement de la réserve de biodiversité du Dja nécessite la rondelette somme de 3,352 milliards de FCFA (6,704 millions de \$US). Ces coûts évalués sur la période qui va de 2007 à 2011, soient 5 ans, sont relatifs au zonage, à la protection de la biodiversité, à la contribution au développement et à la gestion participative, à la coopération sous-régionale et internationale et enfin au suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan d'aménagement (tableau 1 ci-dessous).

**Tableau 1 :** *Coûts de financement du plan d'aménagement de la réserve du Dja*

Activités	Coût en million de FCFA
Zonage	287
Protection de la biodiversité	2689
Contribution au développement et à la gestion participative	311,5
Coopération sous-régionale et internationale	55
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan d'aménagement	10
Total général	3352,5

Source : Plan d'aménagement de la réserve de biosphère du Dja (2006)

Le coût total de mise en œuvre dudit plan d'aménagement sur une période de 5 ans, de l'ordre de 3,352 milliards de FCFA représente le montant nécessaire pour le financement de la conservation dans cette aire protégée de 526.000 ha. Le coût à l'hectare de la conservation s'élève pour ainsi dire donc à 6373 FCFA/ha (12,746 \$US/ha) sur l'ensemble de la période et soit 1274,5 FCFA/ha/an (2,549 \$US/ha/an). Ramené au Km<sup>2</sup>, le coût de la conservation revient à 637.262 FCFA/Km<sup>2</sup> (1274 \$US/Km<sup>2</sup>) sur l'ensemble de la période et soit 127.452,4 FCFA/Km<sup>2</sup>/an (245,904 \$US/Km<sup>2</sup>/an).

La plus importante source de financement de la RBD est le Gouvernement du Cameroun à travers le budget de fonctionnement du MINFOF, le budget d'investissement et le fonds pour la Faune. Chaque année, l'Etat camerounais injecte à peu près 25 millions de FCFA (50.000 \$US/an) pour faciliter le fonctionnement des activités de la conservation et payer certaines missions (opérations coup de poing et autres activités) non-prises en compte par le projet ECOFAC de l'union européenne. Toutefois, les fonds provenant du Gouvernement du Cameroun ne sont pas suffisants pour couvrir tout le montant nécessaire à la mise en œuvre du plan d'aménagement pour une durée de cinq ans. Les partenaires du Cameroun appuient donc les efforts du gouvernement pour une bonne mise en œuvre du plan d'aménagement. Lors de la quatrième phase du projet ECOFAC (2007 – 2010) 4 millions d'€ (à peu près 5,244 millions de \$US) ont été injectés sur l'ensemble des quatre ans. Ramené à l'année la RBD disposait d'à peu près 1 million d'€/an (1,311 million de \$US/an) venant de l'union européenne. Déjà bien des espoirs reposent sur la cinquième phase du projet ECOFAC à venir.

Les recettes propres générés par la RBD essentiellement basées sur l'écotourisme, sont marginales et n'entrent pas dans le budget de fonctionnement de l'AP. Le principe de l'unicité des caisses étant valable pour l'ensemble des opérations financières de génération des revenus publics au Cameroun. Toutefois, les autorités de la RBD révèlent souvent retenir quelques fonds pour faire face aux charges les plus urgentes et notamment celles relatives à la gestion courante de l'AP (courant, eau, etc.). Malgré le fort potentiel écotouristique de la RBD, on note quelques 100 touristes par an dans la région de SOMALOMO. Les frais d'entrée s'élèvent à 5000 FCFA/touriste ; 2000 FCFA/appareil photo et 4000 FCFA/caméra. Ces frais sont ceux définis par la loi des finances du Cameroun. Le développement du tourisme reste limité par le manque d'infrastructures et l'absence d'une politique nationale de développement du tourisme au niveau national. Le tourisme pourrait donc générer à peu près 1 millions de FCFA/an (2000 \$US/an) si on suppose que chaque visiteur dispose à chaque fois d'un appareil photo et d'une caméra.

L'ensemble des revenus disponibles pour la RBD s'élève donc à moins d'un millions et demi de \$US par an (1,363 millions de \$US/an). Les montants ainsi dégagés permettent de financer la conservation à hauteur de 2,59 \$US/ha/an. Ce montant est très en deçà de celui nécessaire pour le fonctionnement efficace des AP au niveau national qui est de 28 à 41 \$US/ha/an.

#### **b. Parc national de NKI**

Le parc national de NKI (PNN) ne dispose pas à la date d'aujourd'hui d'un plan d'aménagement approuvé. Les données qui sont exploitées dans le cadre de ce travail sont issues de la fiche d'évaluation du RAPAC (Réseau d'aires protégées d'Afrique centrale). Selon cette dernière, on peut y lire que les objectifs de ce parc sont de consolider le système de suivi bioécologique et socio-économique en cours afin de mieux orienter les principales décisions de gestion, d'améliorer et de renforcer le système de surveillance des ressources biologiques et de lutte anti-braconnage en cours au PNN et sa zone tampon, de rendre effective et équitable la participation des communautés riveraines et d'autres acteurs au processus de gestion durable entamé, de mettre en place et de faire fonctionner un cadre organisationnel et institutionnel de gestion du PNN, de contribuer à la valorisation des atouts naturels du PNN dans l'optique de produire des retombées pour le développement économique et la réduction de la pauvreté chez les communautés locales, de consolider la collaboration transfrontalière pour une gestion durable des ressources naturelles dans le cadre de la Tri-Nationale Dja-Odzala-Minkébé.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus définis, les bailleurs de fonds entendent intervenir selon les indications données au tableau 2 ci-dessous pour aider le gouvernement camerounais à assurer la conservation de la biodiversité dans cette aire protégée.

**Tableau 2 : coûts de la conservation dans le cas du parc national de NKI**

Activités	Coût en millions de FCFA
Aménagement de l'aire protégée et des unités de gestion (UFA, ZIC, ZICGC) en périphérie	374,027
Gestion communautaire de la faune	120,046
Lutte anti-braconnage	55
Total	549,073

Les contributions des bailleurs de fonds pour la gestion du PNN d'une superficie de 209.362 ha, se chiffrent donc à 549 millions de FCFA sur la période allant de 2005 à 2009, soient 5 ans. Le financement unitaire de la conservation en provenance de l'étranger s'élève pour ainsi dire à 262.260 FCFA/Km<sup>2</sup> (524,52 \$US/Km<sup>2</sup>), soit 52.452 FCFA/Km<sup>2</sup>/an (104,9 \$US/Km<sup>2</sup>/an). Ramené à l'hectare, ce financement se chiffre à 2622,6 FCFA/ha (5,24 \$US/ha) soit 524,52 FCFA/ha/an (1,04 \$US/ha/an). Il est de loin très inférieur aux 28 à 41 \$US nécessaires pour financer la conservation de façon efficiente au Cameroun.

De façon générale, les financements étrangers viennent soutenir les efforts déjà entamés du gouvernement camerounais. Chaque année l'Etat est supposé financé à hauteur de 110 millions de FCFA (221.920 \$US). Les contributions des bailleurs internationaux s'élèvent à 200 millions de FCFA (400.000 \$US).

En somme le financement actuel de la conservation dans l'espace TRIDOM reste très limité comme dans l'ensemble du pays et même dans l'ensemble des pays du bassin du Congo. Les montants actuels qui se situent autour de 2 \$US/ha/an restent très en deçà des attentes qui s'élèvent de 28 à 41 \$US/ha/an. Il y a donc nécessité de multiplier les sources novatrices de revenus devant servir au financement des AP dans cet espace.

### **3. Mécanismes novateurs de financement de la conservation**

La faiblesse actuelle des financements en faveur de la conservation amène à explorer un nouveau paradigme de gestion et de valorisation de la conservation dans l'espace TRIDOM. Ici, des sources novatrices de financement (1) pourraient alimenter un mode alternatif de gestion connu sous le vocable de trust funds de conservation (2).

### **3.1. Mécanismes novateurs de génération des revenus**

Un certain nombre de mécanismes financiers sont en cours de développement au Cameroun et dans l'ensemble des pays du bassin du Congo. Les plus promoteurs<sup>15</sup> seront discutés ici à l'effet d'analyser comment ils pourraient bénéficier à la conservation dans l'espace TRIDOM.

#### **a. Paiement des services écologiques dans les bassins versants**

A ce jour, il n'y a eu qu'une expérience très limitée de paiement pour des services écologiques dans les bassins versants en Afrique, et il n'y a pratiquement pas de barrages en fonction dans les pays du Bassin du Congo. Au Cameroun, un accord est en cours de négociation avec le secteur privé qui a des éléments à la fois d'une compensation de la biodiversité (voir ci-dessous) et un système de paiement pour des services écologiques dans les bassins versants. Cela concerne le développement du projet de barrage hydroélectrique de Lom Pangar le long du parc national de Deng-Deng, et implique EDC (Electricité du Cameroun), la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD) et la WCS. En principe, le promoteur a accepté la possibilité de capitaliser un fonds d'affectation spéciale pour soutenir la conservation de l'AP et de l'écosystème, ou d'effectuer des paiements annuels en fonction de son utilisation de l'eau.

Le récent projet du WWF "Renforcement des capacités pour des mécanismes de PSE durables en Afrique centrale" n'a trouvé qu'un potentiel limité pour le paiement des services écologiques dans les bassins versants. Malgré cela, un possible mécanisme de paiement des services écologiques dans les bassins versants a été identifié pour le lac Barombi-Mbo au Cameroun. Protégé par une réserve forestière, le lac du cratère forme un réservoir d'eau potable pour la ville de Kumba.

Un tel mécanisme pourrait être envisagé dans le cas du futur barrage de MEKIN situé à cheval avec la RBD pour financer les efforts de conservation dans TRIDOM.

#### **b. Paiements REDD**

La déforestation et la dégradation des forêts suite à l'expansion des pratiques agricoles, à la conversion en pâturage, au développement des infrastructures, exploitation forestière, feu de brousse, compte pour près de 20% des émissions de gaz à effet de serre, dont très loin d'être négligeable. Le REDD est un effort de valorisation financière du carbone stockés dans les forêts, créant par là même une mesure incitative pour les pays en voie de développement à conserver leur forêts, ce d'autant plus que ceci accroîtra la capacité d'adaptation aux changements climatiques.

Le nombre considérable de dispositifs dans l'espace TRIDOM pourrait sous certaines conditions bénéficier de ces importants transferts d'argent. On note ici cinq aires protégées, plusieurs forêts communautaires, des forêts communales (Djoum, Lomié, Dimako, Yokadouma), ZIC et ZICGC. Ces dernières offrent des opportunités de séquestration de carbone pouvant être valorisées au sein du mécanisme REDD.

#### **c. Compensation de la biodiversité**

---

<sup>15</sup> Les mécanismes financiers retenus reposent sur le travail d'Emerton, L. and J.H. Nlom. May 2010. "Congo Basin PAs: Revenue-Generation and Disbursement Options." UNDP/GEF/WWF, Yaoundé - Cameroon. Ces auteurs ont étudié la mise en œuvre desdits mécanismes pour le financement de la conservation dans l'ensemble des pays du Bassin du Congo

Il y a certains antécédents de compensation de la biodiversité dans la sous-région du Bassin du Congo - la Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun (FEDEC) en fournit un exemple. Créée pour compenser le Projet de développement (financé par Exxon-Mobil, Chevron et Petronas) regroupant le Tchad et le Cameroun, la FEDEC soutient le développement et la gestion des parcs nationaux du Mbam et Djérem et de Campo-Ma'an. Le consortium des compagnies pétrolières a attribué à la FEDEC un capital de démarrage de 3,5 millions de dollars. En janvier 2003, la FEDEC a signé deux accords de financement triennaux de 0,5 millions de dollars chacun pour couvrir la phase préliminaire des deux parcs, aboutissant à la finalisation des plans de gestion. Jusques et durant le 2<sup>ème</sup> trimestre de 2004, le projet avait versé environ une compensation de 12,7 millions \$ en espèces et en nature, notamment en aidant à la mise en œuvre des plans de gestion des parcs nationaux<sup>16</sup>.

Plusieurs autres aires protégées sont appropriées pour le développement de modalités de compensation de la biodiversité avec le secteur privé. Parmi ces exemples, figurent les parcs nationaux de Boumba-Bek/Nki en ce qui concerne les concessions minières et le développement possible d'une liaison ferroviaire à Kribi. Lesquelles aires protégées sont situés dans l'espace TRIDOM.

#### **d. Activités basées sur la biodiversité durable**

Un exemple du type d'activités basées sur la biodiversité durable, et qui peuvent générer des revenus pour le secteur privé, le gouvernement et les communautés locales, est la production de bois certifié. En plus d'utiliser des méthodes de production et de récolte durables, l'arrangement prévoit le maintien de l'accès local aux ressources naturelles, l'appui aux entreprises locales durables et le financement des initiatives sociales de la communauté voisine. Les compagnies opérant dans le segment camerounais de TRIDOM et ayant déjà été certifiées pourraient générer des fonds qui bénéficieraient à la conservation dans cet espace.

#### **e. Contribution ou parrainage d'entreprises**

Les contributions des entreprises financent déjà un certain niveau de conservation de la biodiversité dans la sous-région. Il s'agit principalement des contributions provenant des sources internationales. Au niveau mondial, la biodiversité et les forêts du Bassin du Congo ont une grande visibilité. Il y a aussi un grand nombre de sociétés internationales présentes dans la sous-région, dont beaucoup sont des industries extractives qui désirent montrer une bonne responsabilité écologique et sociale à leurs actionnaires et clients, et être vues comme soutenant activement la conservation.

Un exemple de financement par les entreprises de la conservation de la sous-région, par une société qui ne commercialise pas directement ses produits dans les pays du Bassin du Congo, est celui de la brasserie allemande, Krombacher, dans le cadre d'un arrangement négocié et géré par le WWF. Krombacher a levé des fonds en Allemagne grâce à une campagne de marketing ciblée sur les ventes de bière, promettant qu' "avec chaque Pilsner de Krombacher achetée à l'avenir, vous sauverez un mètre carré de forêt tropicale africaine" (slogan plus tard édulcoré pour devenir "vous aimez- nous faisons un don »). En 2003, cette campagne a mobilisé les fonds de démarrage pour fonder la Sangha Rainforest Foundation<sup>17</sup>.

Comme mesure incitative à la conservation des ressources naturelles de l'espace TRIDOM, une convention de collaboration tripartite a été signée entre les services locaux du MINFOF ; les exploitants

---

<sup>16</sup> Provenant de Bisseck, P., 2003, FEDEC: An Environmental Compensatory Mechanism Set Up within the Framework of a Pipeline Construction Project, Cameroon, document présenté à l'atelier de l'établissement de partenariats efficaces avec les sociétés pétrolières et gazières pour la conservation des aires protégées, Vth World Parks Congress, Durban; ten Kate, K., Bishop, J., and Bayon, R., 2004, Biodiversity offsets: Views, experience, and the business case. IUCN, Gland, and Insight Investment, London.

<sup>17</sup> Klug, U., Moye, M. and Carr-Dirick. 2003. *The experience of the Sangha Tri-National Initiative and proposed Madagascar Foundation for Protected Areas and Biodiversity*. Article présenté au 5<sup>ème</sup> World Parks Congress: Sustainable Finance Stream, Durban.



forestiers et les communautés en présence des représentants de l'administration locale, pour rechercher des solutions aux conflits d'intérêt qui les opposent dans la conservation de la biodiversité. Selon cette convention, 50 FCFA devraient être payé/ha/exploitant pour les activités d'écodéveloppement dans les villages du TRIDOM.

#### **f. Droits d'entrée sur site touristique et taxe de chasse**

Les droits d'entrée constituent les droits d'utilisation des aires protégées les plus courants. Dans certains cas, ils génèrent suffisamment de revenus pour couvrir une grande partie des coûts opérationnels d'un parc, en particulier là où les visiteurs sont nombreux et les droits d'entrée relativement élevés. Beaucoup de parcs dans les pays de développement imposent des droits d'entrée qui sont de loin inférieurs à ce que les visiteurs internationaux seraient disposés à payer. Nombreux aussi sont les parcs qui n'arrivent pas non plus à collecter effectivement les droits d'entrée.

Moins de 15 000 touristes visitent les aires protégées dans la sous-région chaque année et la plupart d'entre eux le font pour les gorilles et les chimpanzés<sup>18</sup>. Des études récentes sur l'écotourisme dans la sous-région montrent que les parcs les plus attractifs pourraient, au maximum, générer l'équivalent de 30% de leurs coûts opérationnels<sup>19</sup>. Le nombre restreint de touristes limite également les perspectives d'obtenir des revenus importants sur la base des autres droits et taxes liés au tourisme, comme par exemple les taxes d'aéroport, sauf peut-être si celles-ci étaient imposées à un niveau modique sur le trafic aérien dans la sous-région. Au Cameroun, les concessions et les licences de chasse sportive ont été institutionnalisées. L'exploitation de ces zones fournit des impôts à l'Etat via les frais de location et les taxes de chasse. Parallèlement, les zones de chasse à gestion communautaire permettent aux comités locaux de recevoir également un pourcentage des frais de location et des taxes de chasse. Le régime fiscal forestier actuel est exécuté sur un principe de répartition de 50%-40% et 10: 50% des revenus vont au gouvernement central, 40% à la commune et 10% sont gérés par un comité au nom des communautés rurales vivant autour de la zone d'exploitation. On pourrait penser à prévoir une part pour assurer le financement des AP.

#### **g. Taxes ou prélèvement sur d'autres secteurs**

Les terres et les ressources qui se trouvent dans les aires protégées, ainsi que les industries qui dépendent des biens et services des AP ou ont un impact sur ceux-ci, génèrent d'importantes recettes fiscales dans l'espace TRIDOM. Le bois, l'exploration et l'extraction minière, l'utilisation de l'eau et le tourisme en constituent des exemples. La contrainte majeure est, cependant, qu'à l'heure actuelle, peu ou pas de ces revenus ne sont retenus au niveau des AP ou affectés à des dépenses par le biais des budgets des AP. La plupart de ces recettes sont remises à la trésorerie centrale en tant que recettes pour le budget général, ou partagées avec d'autres organismes sectoriels satellites.

L'ensemble de ces nouveaux mécanismes pourraient directement être injectés dans la gestion des AP à travers ce qui est connu à travers le monde entier sous le vocable de trust funds de conservation. Un certain nombre sont déjà en expérimentation au Cameroun à savoir FEDEC, CAMCOF et fondation tri-nationale de la Sangha.

### **3.2. Trust funds de conservation**

---

<sup>18</sup> Moye, M., & Carr-Dirick, B. (2002). *Etude de faisabilité sur les mécanismes de financement pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale*. Yaoundé: WWF CARPO.

<sup>19</sup> Spergel, B., & Taïeb, P. (2008). *Revue des expériences des fonds fiduciaires pour la conservation de la biodiversité*. Conservation Finance Alliance.

Des fonds fiduciaires de conservation (FFC) ou trust funds de conservation (TFC) ont été établis dans plus de quarante pays afin d'assurer le financement à long terme des AP. Après avoir défini du contenu de ce concept (a), il sera question d'analyser les facteurs de mise en œuvre d'un tel mécanisme dans le cas de TRIDOM (b).

### a. Généralités du concept

Un fonds fiduciaire ou *trust funds* peut être défini, comme une somme d'argent ou d'autres biens qui ne peuvent être utilisés que pour atteindre un ou plusieurs objectif(s) spécifique(s), doivent être conservés séparés d'autres sources financières, telles que le budget ordinaire de l'agence gouvernementale, et sont gérés et contrôlés par un conseil d'administration indépendant<sup>20</sup>. Les fonds fiduciaires, au sens strict, n'existent que dans les pays de *common law* tels que les États-Unis, le Royaume-Uni et les pays du Commonwealth. Toutefois, dans les pays de droit civil (qui comprennent tous les pays francophones et hispanophones d'Afrique et d'Amérique latine), des résultats presque identiques peuvent être obtenus en établissant une fondation<sup>21</sup>. Dans le présent travail, le terme fonds fiduciaire est employé dans son sens large et inclut non seulement les fonds fiduciaires de *common law* mais aussi les fondations. Les fonds fiduciaires peuvent prendre l'une ou plusieurs des trois formes suivantes : fonds de dotation, les fonds d'amortissement et/ou, les fonds renouvelables.

Les éléments nécessaires à l'existence d'un fonds comprennent :

- Un accord sur la forme juridique et sur des statuts qui définissent et limitent la façon dont les fonds vont être utilisés. Les fonds fiduciaires (trust funds) au sens strict n'existent que dans les pays de droit commun tels que la Grande Bretagne ou les Etats-Unis d'Amérique mais un résultat similaire peut être atteint dans les pays de droit civil en établissant une fondation ou une association.
- La mise en place d'un Conseil d'Administration mixte, comprenant des représentants des différents acteurs impliqués.
- Un règlement intérieur.
- La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de fonds pour le financement des coûts de démarrage, l'assistance technique, les coûts de fonctionnement et la dotation.
- La définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement.

Les étapes de la création d'un fonds comprennent : une étude de faisabilité, la mise en place d'un Comité de Pilotage et la définition participative des objectifs et du profil du fonds, la réalisation d'études sur le statut juridique du fonds et les stratégies de mobilisation et d'investissement, la rédaction des statuts et du règlement intérieur, l'identification des membres du Conseil d'Administration et les formalités de création.

Les fonds fiduciaires peuvent prendre l'une, ou combiner plusieurs, des trois formes suivantes :

- Les fonds de dotation constituent le type le plus commun. Le capital du fonds est investi (dépôts auprès de banques commerciales, bons du trésor, actions/obligations de sociétés) de manière à générer un flux constant de revenus, généralement entre 5 et 10 pour cent par an, sur une longue période. Le capital lui-même n'est jamais dépensé et seuls les intérêts ou le revenu des investissements sont utilisés pour appuyer les activités de conservation.
- Les fonds d'amortissement dépendent non seulement du revenu obtenu grâce à l'investissement du capital du fonds mais aussi, annuellement, un certain pourcentage du capital de telle façon que

---

<sup>20</sup> Spergel, B. (2001). *Financer les aires protégées: un éventail d'options*. Washington DC: World Wildlife Fund (WWF).

<sup>21</sup> Spergel, B., & Taïeb, P. (2008). *Op. Cit.*

celui-ci diminue graduellement jusqu'à zéro sur une période prédéterminée (généralement entre 10 et 20 ans).

- Les fonds renouvelables, au lieu d'avoir un montant fixe de capital, reçoivent continuellement de nouveaux revenus provenant de droits d'utilisation ou de taxes à affectation spéciale, et dépensent tous ces revenus.

Parmi les avantages des fonds fiduciaires<sup>22</sup>, on peut noter :

- En tant que source de financement durable, ils permettent de planifier les activités à long terme.
- La participation de nombreux acteurs dans la gouvernance contribue à la transparence et à l'appropriation du pouvoir de décision, et permet ainsi de contribuer au renforcement du rôle de la société civile.
- Leur structure leur assure une certaine indépendance vis-à-vis des changements politiques et rassure les partenaires que leurs contributions resteront ciblées sur les objectifs définis.
- Ils permettent de réagir avec flexibilité à la capacité d'absorption des bénéficiaires.
- Ils constituent un moyen d'étendre la durée d'une subvention sur le long terme et de la répartir en un plus grand nombre d'activités diverses.

Parmi les contraintes, on peut identifier les points suivants<sup>23</sup> :

- Il faut éviter que le fonds fiduciaire n'engendre des coûts administratifs trop élevés.
- La stratégie d'investissement doit être prudente et adaptée aux besoins de revenus du fonds.
- Les objectifs doivent être clairement définis pour éviter la dispersion des ressources.

#### **b. Facteurs de mise en œuvre d'un FFC**

Pour promouvoir la création et/ou la mise en œuvre d'un FFC/TFC, il est important de se focaliser sur une zone ayant les potentialités de mobilisation des fonds en provenance des bailleurs nationaux et internationaux. L'intérêt de la communauté financière internationale pour le TRIDOM n'est plus à démontrer. Des efforts devraient cependant être consentis pour la mobilisation du secteur privé à travers la valorisation des biens et services que délivre cet écosystème forestier.

La création d'un fonds fiduciaire est un travail complexe et de longue haleine. Il est plus facile de construire un consensus, de sensibiliser les différents acteurs, de susciter l'appropriation, de renforcer les capacités, etc. si l'objectif est spécifique. Ceci n'empêche pas a priori une extension ultérieure d'initiatives locales ou transfrontalières à d'autres objectifs, sur la base des enseignements tirés.

L'expérience dans d'autres pays a montré que plusieurs fonds ayant des objectifs différents peuvent exister au sein d'un même pays. La création d'un fonds spécifique à un site peut mener à la création d'un site national, et vice versa<sup>24</sup>.

La mise en œuvre d'un FFC dans le cas du TRIDOM nécessite donc de promouvoir un environnement politique et institutionnel plus favorable à la mise en place ultérieure de mécanismes de financement à long terme, de catalyser une meilleure coordination des différents acteurs afin de multiplier les synergies et la complémentarité des actions, en tant qu'outil formel élaboré et mis en œuvre de manière concertée par les

---

<sup>22</sup> Spergel, B., & Taïeb, P. (2008). *Op. Cit.*

<sup>23</sup> Spergel, B., & Taïeb, P. (2008). *Op. Cit.*

<sup>24</sup> Spergel, B., & Taïeb, P. (2008). *Op. Cit.*

Etats signataires, de donner une preuve tangible de leur volonté politique et susciter la confiance des partenaires internationaux.

#### **4. Conclusion**

En somme la conservation de la biodiversité dans l'espace camerounais du TRIDOM souffre d'une insuffisance criarde de financements. Les financements disponibles qui se situent légèrement au dessus de 2 \$US/ha/an sont de loin inférieurs aux besoins évalués à 28 – 41 \$US/ha/an. Des potentialités s'offrent heureusement à travers la mise en place d'un trust funds qui seraient alimenté par un certain nombre de mécanismes financiers basés sur la logique de marché et sur des partenariats avec le secteur privé. Si les contraintes qui pèsent actuellement dans ce paysage sont levées, la conservation a devant elle de beaux jours en matière de valorisation économique.